



APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE ORGANISMES NATIONAUX DE SERVICES AUX ARTS

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Organismes nationaux de services aux arts du programme Appuyer la pratique artistique finance les organismes canadiens de services aux arts dont le mandat est de promouvoir et de soutenir les arts à l'échelle nationale. Les subventions aident les organismes de services qui sont engagés à maintenir et à renforcer la vitalité de la pratique artistique professionnelle au Canada par la représentation, la promotion et les échanges.

| | |
|---------------------------------------|--|
| TYPE DE SUBVENTION | de base |
| DATE LIMITE D'INSCRIPTION | 15 juin 2017 (subvention de 3 ans pour les exercices financiers de votre organisme commençant en 2017, 2018 et 2019) |
| DATE LIMITE POUR LA TRADUCTION | 29 juin 2017 Vous devez fournir la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande (le Conseil des arts n'est pas responsable du contrôle de la qualité de la traduction). |
| MONTANT DE LA SUBVENTION | peut atteindre 60 % de la moyenne du revenu total annuel des 3 dernières années |
| ANNONCE DES RÉSULTATS | décembre 2017 |
| RESTRICTIONS | Votre organisme ne peut détenir qu'une seule subvention de base à la fois. Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année (1er mars au 28-29 février) est limité. |

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez présenter une demande.

Vous devez également inscrire votre organisme au CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › [Les organismes nationaux de services aux arts](#)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil et après que vous avez eu une conversation avec un agent de programme.

Pour être admissible, votre organisme doit :

- › Recevoir présentement une subvention de base (de fonctionnement) de l'un des programmes suivants du Conseil des arts du Canada :
 - Services de soutien au milieu de la danse : Subventions pluriannuelles et annuelles
 - Subventions aux organismes des arts médiatiques : Pluriannuel
 - Programme pour les organismes musicaux professionnels : Subventions annuelles et pluriannuelles
 - Théâtre : Subventions pluriannuelles aux organismes professionnels
 - Subventions aux organismes de service nationaux en arts visuels
 - Soutien à la promotion des arts littéraires : Aide pluriannuelle pour les organismes nationaux de services aux arts

OU :

- › Avoir reçu au moins 3 subventions de projet du Conseil des arts du Canada au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des programmes suivants : Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d'artistes étrangers, les subventions de voyages.
- › Être constitué en société sans but lucratif
- › Travailler avec un personnel professionnel
- › Offrir depuis au moins 5 ans sans interruption des activités qui soutiennent le domaine artistique professionnel
- › Avoir eu un revenu annuel excédant 75 000 \$ à chacune des 3 dernières années (des exceptions pourraient être prises en compte)

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez demander une contribution pour les services aux membres et d'autres activités qui renforcent la vitalité du secteur des arts professionnels à l'échelle nationale. En particulier pour :

- › encourager le dialogue, le réseautage et le partage de connaissances
- › entreprendre des travaux de recherche et d'analyse
- › représenter et promouvoir les arts auprès du public
- › proposer des services permanents et des nouveaux débouchés pour les artistes et/ou les organismes artistiques

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

Toutes les dépenses liées au soutien des activités énumérées ci-dessus

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante Organismes nationaux de services aux arts du programme Appuyer la pratique artistique, en s'appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale dans chaque catégorie pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement. Cette pondération sera utilisée pour les concours de 2017 et pourrait faire l'objet d'une révision au cours des années subséquentes.

| | | | |
|-------------------|-------------|--|--|
| PERTINENCE | 50 % | note minimale de 35 sur 50 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 27,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement | <ul style="list-style-type: none"> › Clarté et caractère unique de votre rôle dans le domaine artistique › Capacité à répondre aux besoins changeants de votre communauté artistique › Qualité de vos services et de vos activités › Soutien de votre communauté artistique |
| IMPACT | 30 % | note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 14,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement | <ul style="list-style-type: none"> › Capacité de renforcer les arts au moyen de vos services et activités › Engagement à refléter, grâce à vos activités, à l'adhésion de vos membres et à votre structure organisationnelle, la diversité du Canada et de votre secteur artistique desservi, notamment en incluant les peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire |
| RÉSILIENCE | 20 % | note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement | <ul style="list-style-type: none"> › Capacité organisationnelle et expérience démontrées, comprenant la structure organisationnelle, la gouvernance et la planification, de même que les conditions de travail accordées aux artistes participant à vos activités, le cas échéant › Santé financière, planification adéquate et utilisation efficace des ressources |

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements à propos de votre organisme concernant :

- › le contexte dans le secteur artistique
- › les activités et les services de base
- › le dernier cycle de financement, y compris les faits saillants, les difficultés et les connaissances acquises
- › les plans à venir
- › engagement à refléter la diversité du Canada et de votre secteur artistique desservi
- › vos membres/utilisateurs
- › les critères d'adhésion à vos activités et la structure tarifaire
- › les honoraires des artistes et la sécurité des conditions de travail, le cas échéant
- › les partenaires clés, le cas échéant
- › la gestion, y compris la structure administrative, la planification et la santé financière
- › les ambitions et les objectifs de votre prochain exercice financier
- › les données du CADAC, y compris des données financières récentes

Vous devrez également ajouter :

- › des exemples de vos activités (ateliers, recherche, documents de conférence, trousse, etc.)
- › une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction)

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant vos résultats en détail.

PERSONNE-RESSOURCE

Vous devez parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE

ORGANISMES NATIONAUX DE SERVICES AUX ARTS

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Fin de l'exercice financier

3. Traduction de la demande à l'anglais

- Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction
- Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Contexte

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités et offre ses services. Vous pouvez ajouter des renseignements sur le contexte historique ou culturel du secteur artistique que vous représentez, votre région ou collectivité et sur vos activités et services.

6. Définissez votre rôle dans le secteur artistique ainsi que les activités et les services réguliers fournis par votre organisme. Expliquez comment votre organisme demeure sensible à sa collectivité artistique et comment les activités et les services qu'il propose permettent de renforcer la pratique artistique professionnelle.

7. Présentez les membres de votre organisme et ceux qui utilisent ses services. Indiquez les nombres et les catégories (le cas échéant) des membres ou des utilisateurs pour chacune des cinq dernières années. Indiquez les critères d'adhésion des membres et des utilisateurs, ainsi que la structure tarifaire.

8. Rapport sur le cycle précédent

Faites un résumé général de votre dernier cycle de financement. Indiquez les faits saillants, les défis et les connaissances tirées de votre expérience.

Si votre organisme avait précisé des objectifs dans sa dernière demande, ajoutez-les et faites part de vos progrès à ce jour. Expliquez comment cette expérience guide vos projets.

9. Plans pour l'avenir

Résumez votre plan d'action pour les années dans lesquelles s'inscrit votre demande de financement. Le résumé doit rester général, mais donnez quelques exemples précis.

10. Diversité

Décrivez l'engagement de votre organisme à refléter — par ses activités, sa composition et sa structure organisationnelle — la diversité du Canada et du secteur artistique que vous servez, particulièrement en ce qui concerne l'inclusion et la participation des peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

11. Fonctionnement

Présentez :

- › la structure administrative de votre organisme
- › le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
- › les conditions de travail des artistes impliqués dans vos activités (les honoraires et la sécurité, par exemple), le cas échéant
- › les partenariats clés, le cas échéant.

12. Finances

Formulez des observations sur la santé, la planification et les priorités financières de votre organisme.

13. Ambitions et objectifs

Énumérez les 3 ou 4 ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s'inscrivent dans sa mission et le contexte dans lequel il exerce ses activités.

14. Observations supplémentaires

Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.